



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rwanda

Question écrite n° 17148

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propos qui ont pu être tenus par des organisations non gouvernementales concernant l'intervention française au Rwanda. Il est bien évident que tout organisme de droit privé a une absolue latitude dans ses analyses, y compris dans ses critiques. Dans leurs interventions internationales les organismes non gouvernementaux portent cependant une partie de l'image de la France. La mise en œuvre de la politique étrangère d'un pays étant, s'il en est, un domaine de la responsabilité de l'Etat, il lui demande si pourrait être définie une sorte d'éthique des relations entre le ministère des affaires étrangères et les ONG. Même s'il faut se garder de toute généralisation, il est certain que des déclarations récentes ont pu apparaître comme blessantes pour l'image internationale de la France, surtout au regard des efforts réalisés pour répondre aux préoccupations humanitaires exprimées quelques semaines avant de manière très vigoureuse par toutes les ONG.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, dans le cas de la crise rwandaise, certaines non gouvernementales, au mépris semble-t-il parfois de la neutralité qu'elles-mêmes professaient par ailleurs envers les belligérants, ont pu effectivement adopter des positions défiantes à l'égard des initiatives prises par le Gouvernement à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Pour cette raison, en liaison avec le ministre délégué, j'ai décidé, dès le mois de mai 1994, de multiplier les réunions de concertation avec les organisations humanitaires. Il s'est agi, d'une part de leur expliquer la finalité de l'opération Turquoise ainsi que les raisons qui avaient conduit à la création de la zone humanitaire sûre ; et, d'autre part, de recueillir leur desiderata quant aux facilités matérielles qui pouvaient leur être offertes. De fait, depuis le 6 avril, les organisations non gouvernementales françaises actives au Rwanda ont bénéficié d'un soutien logistique et financier très important de la part du ministère des affaires étrangères. Ce travail d'explication a porté ses fruits : les procès d'intention ont disparu, pour déboucher sur le constat, désormais accepté par tous les opérateurs, français et étrangers, que la mobilisation humanitaire de la communauté internationale prônée par la France au Rwanda et dont l'opération Turquoise avait été l'amorce, était la seule réponse qui répondait à l'ampleur et à l'urgence de la crise rwandaise.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17148

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3833

Réponse publiée le : 3 octobre 1994, page 4873